



PRIX DU MÉRITE EN INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE 2011

OBJET DU PRIX

L'Association québécoise d'interprétation du patrimoine (AQIP) désire souligner la carrière d'un individu dans le domaine du patrimoine au Québec.

Par ce Prix du mérite, l'AQIP reconnaît la qualité d'une personne qui s'est particulièrement distinguée et fait remarquer pour son action exceptionnelle dans la mise en valeur et la promotion de l'interprétation.

Le Prix du mérite est décerné tous les deux ans.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

1. Le lauréat ou la lauréate est un membre qui s'est particulièrement distingué et fait remarquer pour son action exceptionnelle dans la mise en valeur et la promotion de l'interprétation au cours de sa carrière.
2. Le lauréat ou la lauréate n'est ni membre du personnel de l'AQIP, ni de son Conseil d'administration, ni du jury de sélection.

JURY DE SÉLECTION

1. Le jury de sélection, composé de trois membres, est mandaté par le Conseil d'administration de l'AQIP. Il comprend au moins un membre du Conseil d'administration et un membre de l'AQIP, extérieur au Conseil d'administration.
2. Le jury de sélection a pour mandat de choisir le lauréat ou la lauréate parmi les mises en candidature. Il détermine son choix en fonction de l'objet du Prix et des critères d'attribution. Il établit lui-même les modalités de son fonctionnement.

PROPOSITION DE CANDIDATURE

Pour être valide, toute mise en candidature doit être proposée par écrit par une personne membre en règle de l'AQIP suite à l'appel de candidatures. Pour que toutes les candidatures soient évaluées, le proposeur ou la proposeuse devra soumettre les pièces suivantes:

- Une lettre de présentation ;
- Une description du projet n'excédant pas une page;
- Un résumé du projet comprenant les objectifs, les clientèles visées, les moyens et le matériel utilisés ; (500 mots maximum)
- Toute autre pièce significative (photographies, diapositives, articles de presse, publications, vidéo) permettant d'apprécier la valeur de la candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Présentation du dossier :	10 points
Innovation et originalité :	10 points
Qualité du message :	10 points
Diversité des moyens utilisés :	10 points
Impact sur les clientèles :	10 points
Appréciation personnelle versus les ressources disponibles :	10 points

REMISE DU PRIX

Le Prix du mérite en interprétation du patrimoine sera décerné en 2011.

DATE LIMITE

Poster le dossier complet à l'adresse suivante: